

RÉPONSE

(80h)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 31 mars 1886 :
Etat indiquant les chevaux, ponies, bétail, fourrures, wagons, charrettes, ou autres articles saisis et confisqués par la police à cheval, ou les troupes de l'expédition, pendant leur service au Nord-Ouest, du 27 mars au 1er août ; quelle disposition en a été faite ; les noms des personnes à qui ils ont été enlevés, et les montants (s'il en est) payés, reçus, ou maintenant payables ou recevables pour telle propriété.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétariat d'État,

Secrétaire d'État.

22 mai 1886.

Aux officiers commandant la police à cheval du N.-O., Battleford.

AU CAMP, FORT-PITT, 30 juin 1885.

Il serait bon de vous charger de toutes les propriétés de tous les Métis actuellement à Battleford, qui se sont récemment livrés en sortant du camp rebelle, jusqu'à ce que leur innocence soit prouvée, parce qu'on doute fortement de la loyauté de tous et chacun d'eux.

FRED. MIDDLETON, *major général.*

RÉPONSE

(80i)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 31 mars 1883 :—
Etat indiquant le nom, le rang et le corps de tous les officiers composant l'état-major du général Middleton, et en quelle capacité chacun d'eux a servi.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétariat d'État,

Secrétaire d'État.

Ottawa, 12 mai 1886.